



République Française

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de la Commune se réunira en séance ordinaire le :

Jeudi 15 juin 2023 à 20 heures 30

en salle du Conseil Municipal

La séance sera diffusée sur Internet en direct

Pour suivre le conseil municipal en direct :

rendez-vous le **jeudi 15 juin à 20h30** sur
la page d'accueil du site internet
de la ville <https://marolles-en-hurepoix.fr/>
puis cliquez sur :

« Conseil municipal du 15 juin : suivre le direct »

ORDRE DU JOUR

1. Conseil municipal des enfants : le CME court pour la recherche.
2. Conseil Municipal des enfants : Journée de solidarité pour les chiens du refuge de Chamarande.
3. Budget principal : Décision Modificative n°1.
4. Subventions aux associations : attribution d'une avance remboursable à la MJC.
5. Subventions aux associations : attribution d'une subvention à l'association Wild Crew.
6. Convention relative aux frais d'écolage applicables aux communes de résidence d'élèves non marollais.
7. Transports scolaires : Participation de la commune - Participation des élèves.
8. Service Enfance : Modification du règlement intérieur.
9. Service Enfance-Jeunesse : Quotients familiaux.

.../...

10. Service Enfance-Jeunesse : Mise en place d'un tarif ½ journée Centre de loisirs pour les 6ème, 5ème en période scolaire.
11. Procédure d'acquisition de bien sans maître – Incorporation dans le domaine communal - Parcelles AK 4 et AK 5 (dernier propriétaire connu : Jardins Billiard dans l'emprise du pôle gare).
12. Procédure d'acquisition de bien sans maître – Incorporation dans le domaine communal - Parcelles AC 141 (dernier propriétaire connu : SARL REC) et AC 143 (dernier propriétaire connu : ALCE), route de Saint-Vrain.
13. Incorporation dans le domaine communal des voies du lotissement « Domaine de Marolles – rue Jean Racine », parcelle AC 82.
14. Autorisation de signature de la Convention « Participation citoyenne » sur la commune de Marolles-en-Hurepoix.
15. Personnel Communal – Modification du tableau des effectifs.
16. Personnel communal – Plan de formation 2023.
17. Présentation du rapport annuel 2022 de la SCI Chemin Vert.
18. Compte-rendu des actes effectués par le maire par délégation du Conseil Municipal, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
19. Compte-rendu de la Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne et des différents syndicats.
20. Questions diverses.

Marolles-en-Hurepoix, le 9 juin 2023

Georges JOUBERT,

Maire

